

INFO ASL SUBERAIE VAROISE

Année 2008 – 2^{ème} semestre - Bulletin N°2

Le mot du Président

Chers amis forestiers,

J'ai le plaisir de vous présenter dans ce bulletin les temps forts de notre deuxième semestre 2008. Depuis deux années, l'automne et l'hiver sont synonymes d'importants travaux dans la châtaigneraie des Maures.

Un réel engouement des propriétaires est affirmé pour réhabiliter leurs vergers de châtaigniers.

Le fait marquant de ce deuxième semestre 2008 restera la signature d'une convention de partenariat avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var, de manière à unir nos efforts et nos compétences au service de cette châtaigneraie qui nous tient à cœur.

Sachez également que nous avons entamé des démarches auprès de l'état pour essayer de reprendre la production de liège en nous préservant des risques sanitaires occasionnés par les parasites...

Cette année 2008 s'est terminée dans le changement...Le Conseil Syndical de notre ASL a souhaité que nos locaux qui se trouvaient à Cogolin soient déplacés à partir de janvier 2009 au Luc en Provence pour intégrer le "pôle Forêt" au sein du nouveau siège de la Communauté de Communes Cœur du Var.

Claude AUDIBERT

Dans ce numéro :

- | | |
|---|---|
| <i>Le Luc en Provence, une nouvelle résidence pour 2009</i> | 2 |
| <i>Aide financière à l'élaboration de plan simple de gestion</i> | 2 |
| <i>Chantier d'amélioration sylvicole grâce au bois énergie</i> | 2 |
| <i>La certification forestière : PEFC</i> | 3 |
| <i>La production de liège en 2008 dans le Var ?</i> | 3 |
| <i>Mobilisation de peupliers : une aide mutuelle</i> | 3 |
| <i>La châtaigneraie : un volume de travaux en forte progression</i> | 4 |
| <i>Un nouveau logo pour l'ASL Suberaie Varoise</i> | 4 |

Le Luc en Provence, une nouvelle résidence pour 2009

Depuis plusieurs mois, une réflexion s'était engagée au sein du conseil syndical de l'ASL et du personnel pour étudier un éventuel déménagement de nos bureaux. Nous avons jugé opportun d'intégrer les locaux de la Communauté de Communes Cœur du Var. L'Association des Communes Forestières du Var y a déjà pris place. L'ONF doit y installer les bureaux de son unité territoriale des Maures.

A terme, un pôle forestier regroupant plusieurs structures ne peut être que bénéfique pour notre ASL.

Cette nouvelle implantation nous rapproche également du CRPF, du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var, et de la Coopérative Provence Forêt, dont les bureaux sont au Luc dans la ZI des Lauves.

De plus, la desserte en centre Var permettra à nos techni-

ciens de rayonner plus facilement sur le territoire des Maures et de l'Esterel.

Sans aucune incidence financière sur notre budget, nous allons disposer de locaux plus fonctionnels.

Notre prochaine rencontre annuelle, l'assemblée générale prévue en février 2009, sera pour vous l'occasion de découvrir nos nouveaux locaux en centre Var.



Locaux du pôle forêt à la Communauté de Communes cœur du Var.

Aide financière à l'élaboration de Plan Simple de Gestion

Depuis Fin 2008, le Conseil Général du Var a mis en place une aide pour la rédaction des Plans Simples de Gestion (documents réglementaires de programmation des travaux de gestion en forêt privée) afin d'impulser une gestion durable de la forêt varoise et de favoriser l'accompagnement de la gestion des forêts privées par des professionnels.

Le taux de l'aide financière s'élève à 50% du coût TTC de la prestation d'élaboration du PSG. Pour bénéficier de cette subvention quelques conditions doivent être respectées par le propriétaire bénéficiaire :

- Le PSG doit être rédigé par un professionnel (ASL Suberaie Varoise, Coopérative Provence Forêt, Expert forestier).

- Le PSG doit prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et paysagers.

- Le propriétaire doit s'engager dans la démarche PEFC (voir chapitre page suivante).

Exclusion : Ne pourront pas prétendre à cette aide, les propriétaires ayant bénéficié d'un avantage fiscal depuis plus de deux ans et n'ayant pas mis en

place le PSG requis.

Pour information, le PSG est obligatoire pour les propriétaires de plus de 25 ha d'un seul tenant et volontaire à partir de 10 ha.

Chantier d'amélioration sylvicole grâce au bois énergie



Débardage de bois en grumes à l'aide d'un porteur forestier

L'un des effets directs de la filière bois énergie sur la gestion forestière peut s'illustrer à partir de la propriété de M. SERGEANT à Roquebrune/Argens.

Dans une forêt brûlée en 2007, l'ASL suberaie varoise a mis en œuvre un chantier de restauration de terrains incendiés sur environ 6 ha. Les pins parasols n'ayant pas résisté au passage du feu, ont été abattus puis transportés à la plateforme bois énergie du SIVOM Pays des Maures à la Mole.

Ce chantier, réalisé par la CUMA forestière Centre Var a

permis d'obtenir un résultat intéressant puisque les rémanents de coupe ont été broyés et financés par la vente des bois.

Les grumes de bois seront donc transformées en plaquettes forestières (copeaux de bois) à l'aide d'un broyeur pouvant accepter des diamètres jusqu'à 50cm. Ce combustible sert à alimenter les chaudières automatiques à bois déchiqueté du lycée du Muy, de la Communauté de Communes Cœur du Var, du Centre aéré de Ramatuelle...

La Certification Forestière : PEFC



PEFC signifie "programme de reconnaissance des certifications forestières". Ce programme vise à garantir au consommateur que le bois, ou tout produit dérivé du bois, qu'il achète est issu de forêts gérées durablement.

PEFC est né en 1999, à la suite des conférences d'Helsinki (1993) et de Kyoto (1998), à l'occasion desquelles le concept de gestion durable des forêts a été défini. Lancé à l'initiative de propriétaires privés de six pays européens dont la France, PEFC répond aux

morcellement des forêts européennes, ce qui n'est pas le cas du système FSC, trop onéreux pour les propriétaires.

Soucieux de la proximité et des préoccupations de chaque propriétaire, PEFC est une entité internationale qui chapeaute des entités nationales qui ont un statut d'organisation non gouvernementale. Au sein de chaque pays membres de PEFC, l'entité nationale régit à son tour les structures associatives régionales telles que PEFC PACA.

PEFC regroupe toute la filière bois, du propriétaire forestier au consommateur. Le propriétaire s'engage à gérer durablement sa forêt, l'exploitant, le scieur, le papeter, le distributeur doivent respecter un cahier des charges national et assurer un tri des bois afin d'assurer une traçabilité. En fin de chaîne, le logo PEFC est apposé sur tout produit fabriqué avec plus de 70 % de bois certifié PEFC.

En France, 33% de la forêt est certifiée PEFC, 100% des forêts domaniales, 50% des forêts communales et 17%

des forêts privées.

En 2010, 100% des achats publics devront être certifiés, d'après une circulaire de 2005. Lors du Grenelle de l'environnement, la certification de la gestion durable des forêts a été définie comme un enjeu incontournable.

A ce jour, peu d'adhérents de l'ASL ont entrepris cette démarche.

Lors de notre prochaine assemblée générale, c'est un sujet que nous vous soumettrons, afin de définir une position concertée à l'égard de PEFC.

La production de liège en 2008 dans le Var ?

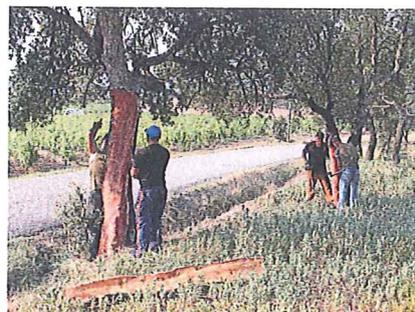
En raison du principe de précaution préconisé par le CRPF PACA et l'ASL Suberaie Varoise, les propriétaires privés n'ont pas fait de levée de liège cette année. Malgré un printemps pluvieux, il était probablement trop tôt pour lever du liège dans de bonnes conditions. A notre connaissance, quelques propriétaires privés ont levé du liège de leur propre initiative, mais cela reste des

quantités très faibles.

En revanche la commune de Muy a souhaité reprendre les récoltes de liège puisque une importante levée a eu lieu en forêt communale. L'entreprise Palitta provenant de Sardaigne a été retenue pour effectuer la récolte. Il faut signaler que les exploitants sont à la recherche de liège, une demande se fait sentir. Les prix pratiqués sont corrects. Le liège femelle s'est

vendu 0.65 € le kg sur pied, 0.23 € le liège rebut et 0.05 € le liège brûlé. L'Office National des Forêts (ONF), chargé de suivre cette récolte

a fait part de la qualité de l'intervention des leveurs. Pour la saison 2009, nous allons vous informer de l'état sanitaire de la suberaie et



vous proposer, si la situation le permet, de reprendre les levées de liège. Une réunion d'information est prévue au printemps 2009, le 17 avril pour vous faire part des résultats de nos observations.

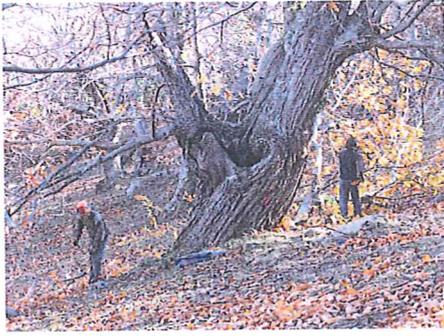
Mobilisation de peupliers : une aide mutuelle

L'ASL Suberaie Varoise et la Coopérative Provence Forêt travaillent collectivement pour mettre en œuvre une opération de mobilisation de peupliers sur les communes de Cogolin et de Sainte Maxime. L'animation est

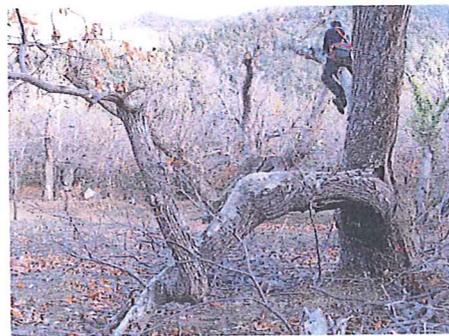
entreprise par les techniciens de l'ASL Suberaie Varoise qui se chargent de contacter les propriétaires pour leur proposer la commercialisation de leur bois. Ensuite la Coopérative Provence Forêt se charge de l'exploitation des

parcelles et de la vente des bois. Cette opération devrait permettre de valoriser environ 1000 m³ en bois de déroulage. Les billons de peupliers sont destinés à l'exportation en direction des Pays du Maghreb.

La châtaigneraie : un volume de travaux en forte progression



Bûcherons de l'entreprise d'insertion ABC



Conditions de travail périlleuses pour les élagueurs

Au cours de la saison hivernale 2007-2008, l'ASL Suberaie Varoise a effectué un volume de travaux important dans la châtaigneraie du massif des Maures. Pour cette année, c'est une quarantaine de propriétaires qui ont souhaité réhabiliter leurs vergers soit une vingtaine de plus que l'année dernière.

Le travail d'animation et d'information réalisé en partenariat avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var (SPCV) a permis d'aboutir à une véritable mobilisation des propriétaires. Actuellement, la demande croissante en travaux d'élagage, principale technique de réhabilitation mise en œuvre, nous indique qu'une nouvelle enveloppe de crédits devra être sollicitée auprès de nos partenaires financiers dès 2009.

A partir de la récolte de cet automne, le SPCV a entamé un travail de valorisation de la châtaigne en fabriquant de la farine, et des châtaignons (châtaignes déshydratées)...

L'énergie investie depuis quelques années pour relancer la filière commence à se faire sentir ... et à porter ses fruits.



Parcelle élaguée : beaucoup de bois au sol pour les bûcherons.



Châtaignier ayant reformé son houppier après un élagage sévère.

Un nouveau logo pour l'ASL Suberaie Varoise



Malgré ses 18 ans d'existence l'ASL Suberaie Varoise ne disposait pas de logo, signe indispensable de reconnaissance en terme de communication.

Ce logo composé par la forme du Département du Var en vert, couleur de nos forêts, montre notre identité géographique.

La spirale, symbole de développement et de mouvement, représente l'écorce de chêne-liège de nos massifs des Maures et de l'Estérel ...

Retrouvez-nous sur le WEB:
www.suberaievaroise.com

ASL SUBERAIE VAROISE
"Pôle Forêt"
Quartier Précoumin—Route de Toulon
83340 Le Luc en Provence

Tél : 04.94.73.57.92
asl.suberaie-varoise@wanadoo.fr

Merci de bien vouloir nous communiquer votre adresse mail, pour que l'on vous fasse parvenir notre prochain bulletin info